

motion

pour un engagement des autorités communales contre la surélévation des immeubles du chemin De-La-Montagne au-delà du préavis communal relatif au déclassement en zone 3 ordinaire

sur proposition des Verts de Chêne-Bougeries,

le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries demande au Conseil administratif:

- de s'engager in corpore, par écrit et d'ici à la séance du Conseil municipal du 16 avril 2015, à mettre en oeuvre un projet détaillé de lutte contre tous les aspects permettant une surélévation des immeubles du chemin De-la-Montagne ainsi que des abattages et aménagements extérieurs y relatifs, par les moyens politiques et juridiques nécessaires,
- de présenter, lors de ladite séance, le catalogue des mesures planifiées afin d'atteindre les objectifs susvisés.

exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Le 16 avril 2015, le Conseil municipal devra rendre son préavis relatif au déclassement, en zone 3 ordinaire, des parcelles comportant les immeubles d'habitation du chemin De-la-Montagne ainsi que du centre commercial.

Certains pourraient penser que notre commune aura fait tout ce qu'elle a pu au terme de ce préavis. Ce serait se doter à bon compte d'une conscience apaisée, cependant qu'environ 10% de notre population serait livrée à elle-même face aux propriétaires, promoteurs, architectes et à l'État. Pourtant, tant le Conseil municipal que le Conseil administratif peuvent continuer à agir, et ce aussi longtemps qu'une masse représentative de citoyens luttera contre ces surélévations.

Le but de cette motion est donc de s'assurer de l'engagement de tous à soutenir le Groupe Montagne en tant que groupe représentatif, et de prier le Conseil administratif de s'engager in corpore, par écrit et d'ici à la séance du Conseil municipal du 16 avril 2015, à mettre en oeuvre un projet détaillé dans ce sens.

Pour les Verts de Chêne-Bougeries:

Jean Le Guern, Conseiller municipal

Chêne-Bougeries, le 25 mars 2015